Communiqué de presse

Vendredi 17 septembre 2010

Contrat Région-Pays de Saint-Malo 2006-2012
Un programme de 12,7 M€ renégocié autour de 37 projets d'envergure régionale

Instruments de mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, les contrats Région-Pays signés entre 2006 et 2007, font l'objet d'une « clause de revoyure » à mi-parcours. Gwenegan Bui, Vice-président de la Région chargé de la politique territoriale et numérique, s'est engagé dans un tour de Bretagne pour signer ces avenants, aboutissements de négociations menées tout au long de l'année 2009. Etape à Pleine-Fougères, le 17 septembre, dans le Pays de Saint-Malo.

Avec une dotation globale de plus de **12,7 M€,** le contrat Région-Pays de Saint-Malo comporte, notamment, **37 projets structurants d'intérêt régional** (dotation régionale de 9,8 M€). Cette révision, à mi-parcours, a permis de modifier et d'introduire de nouveaux projets.

Les zones d'activités constituent des projets-phares de ce contrat avec, par exemple, la création du **Parc technopolitain Atalante Saint-Malo** et de la Maison de la Technopole -2 projets soutenus à hauteur de 1,4 M€ dans le cadre du contrat- ou encore le parc **Actipôle de Miniac-Morvan** (750 000 €). A noter que l'ensemble de ces aménagements, intégré au schéma des zones d'activités du pays de Saint-Malo répond au référentiel **Bretagne Qualiparc**[1].

Les champs de la culture, avec la création de 3 médiathèques à Saint-Malo, Pleurtuit et Ploubalay, et de **la solidarité** occupent également une place importante parmi les 37 projets.

Ainsi, la signature de la révision du contrat de pays est l'occasion de visiter la **Maison de l'enfance de la Communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel**. Implanté à Pleine-Fougères, cet équipement constitue à la fois un espace d'animation et de services : halte-garderie, mini-crèche, espace jeux, centre de loisirs, services sociaux, espaces dédiés aux expositions et aux associations et une salle de spectacle. (coût 2,7 M€ dont 513 000 € attribués dans le cadre du Contrat).

Une enveloppe numérique de plus de 830 000 €

La Région Bretagne souhaite assurer la cohérence du développement numérique sur son territoire, **tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur propre espace géographique.** Elle a donc décidé, en 2009, d'accorder à chaque Pays une enveloppe numérique, lors de la révision des contrats.

Le Pays de Saint-Malo, qui a bénéficié d'une enveloppe de 831 166 €, en a déjà mobilisé une part (22 664 €) pour la **définition d'un schéma directeur d'aménagement numérique**. Ce document formalisera la stratégie de développement de son réseau Trés haut débit (architecture, modalités juridiques et techniques) d'où découleront les actions à mettre en oeuvre.

---

[1] Pour bénéficier d'un soutien régional, l'aménagement des zones d'activités doit se faire dans une logique de développement durable et s'inscrire dans le référentiel Bretagne Qualiparc défini conjointement par la Région et les quatre Conseils généraux (respect de l'environnement, accessibilité par les transports en commun, services aux entreprises et salariés…). Les collectivités s'appuient sur ce référentiel pour accorder la labellisation Bretagne Qualiparc.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Rose-Marie Louis - 02 99 27 97 76

Conseil régional de Bretagne
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7
Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

Communiqués, dossiers de presse, photos libres de droit...
Accédez directement à l'Espace Presse sur www.bretagne.fr/presse

La révision du contrat Région-Pays de Saint-Malo

Après révision à mi-parcours, le Contrat Région-Pays de Saint-Malo 2006-2012 porte sur une dotation globale de 12 734 964 € :

- une dotation de 9 805 230 € pour l'enveloppe 2, destinée à financer les projets structurants pour le Pays,
- une dotation de 1 518 355 € pour l'enveloppe 3 au titre du financement de projets locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local,
- une dotation numérique de 831 166 €,
- une dotation ingénierie de 580 213 €.

Ce contrat a fait l'objet d'une révision relativement importante avec l'introduction de **20 nouveaux projets**.

Quelques exemples de projets

La création du Parc technopolitain Atalante Saint-Malo et la Maison de la technopole

La création du **parc technopolitain Atalante Saint-Malo**, en partenariat avec Rennes Atalante, vise à mettre à disposition des entreprises technologiques des infrastructures d'accueil sur un espace de 70 ha. L'aménagement, conçu selon le mode campus, a débuté par une première phase sur le site de Blanche Porte, à proximité de la RN 137, entre Saint-Jouan et Saint-Malo.

Jouant la complémentarité avec Rennes Atalante, ce parc mettra en avant les **biotechnologies marines** (exploitation et valorisation des ressources biologiques marines) et les **technologies de l'information et de la communication** (TIC).

Réalisé en respect des critères du référentiel **Bretagne Qualiparc**, le pays veut faire de ce parc un équipement hautement qualitatif tourné vers **l'accueil d'entreprises valorisant les atouts du territoire et privilégiant l'innovation**.

Ce projet d'un montant total de 9 M€ sera subventionné dans le cadre du contrat Région-Pays à hauteur de **700 000 €** (350 000 € ont déjà été versés en 2008).

Au cœur de ce parc, le Pays de Saint-Malo a souhaité implanter une **Maison de la technopole**. Lieu tremplin pour le développement de l'innovation et l'attractivité du territoire, cet équipement remplira de **multiples fonctions** : pépinières d'entreprises technologiques, accueil de projets R&D, accueil d'événements, manifestations et formations ou encore hébergement de l'équipe d'ingénierie et d'animation. Cet espace centralisera également un ensemble de services mutualisés tels que la reprographie, le courrier, la documentation, des salles de réunion, la restauration…

Le projet, réalisé selon les normes **HQE** évalué à 5,4 M€ est sera financé dans le cadre du Contrat Région-Pays à hauteur de **700 000 €.**

Création d'une maison de l'enfance à Pleine-Fougères

Alors que l'offre des modes de garde collectifs des enfants de 0 à 3 ans était limité sur le canton, la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel a souhaité créer une « maison passerelle » à Pleine-Fougères. Structure d'animation multi-activités, cet équipement propose de nombreux services à la population : halte-garderie, mini-crèche, espace jeux, centre de loisirs, services sociaux, espaces dédiés aux expositions et aux associations et une salle de spectacles.

Le centre de loisirs, ouvert uniquement en période estivale jusqu'à présent, le sera dorénavant tout au long de l'année.

S'inscrivant dans une démarche de Haute qualité environnementale (HQE), la Maison Passerelle a été financée à hauteur de 513 233 € dans le cadre du Contrat (coût total de l'opération : 2,7 M€).

3 nouvelles médiathèques sur le Pays de Saint-Malo

Les 3 projets de médiathèques à Saint-Malo, Pleurtuit et Ploubalay, inscrits au contrat Région-Pays, répondent à la volonté des élus d'offrir à la population un service public de la culture.

La **médiathèque de Saint-Malo**, implantée sur 4 000 m² dans le quartier de la gare, viendra s'intégrer au réseau local des bibliothèques existantes et répondre, ainsi, à la demande de la population. Réalisé selon les normes HQE, cet équipements proposera un large choix de documents papiers et audiovisuels à consulter dans des espaces d'accueil adaptés. (montant total 8,5 M€ - subvention Régionale prévue dans le cadre du contrat : 850 000 €).

En quelques années, **Pleurtuit** a connu une forte progression de sa démographie, passant de la physionomie d'un bourg rural à celle d'une jeune ville. Cette métamorphose s'est accompagnée de nouveaux besoins en matière d'accès à la culture. La commune de Pleurtuit transforme actuellement le bâtiment de l'ancienne maison de retraite de la Sagesse pour lui donner une double fonction : les **480 m² de l'aile droite transformés en médiathèque et en espace culturel** et l'autre aile et le bâtiment principal aménagé en résidence pour personnes âgées. A la fois bibliothèque de prêt, médiathèque proposant des supports récents et lieu d'exposition et de rencontres, l'équipement situé au cœur de la ville a bénéficié d'une intervention régionale de **105 000 €** (coût total du projet 700 000 €).

La commune de **Ploubalay**, qui a elle aussi connu une forte croissance de sa population, ne pouvait plus répondre aux besoins de ses habitants avec sa bibliothèque de 40 m². Elle est en train de transformer et agrandir en ancien bâtiment à l'architecture typique du pays en espace culturel ludique. Seront ainsi regroupés sur ce même lieu, un espace multimédia, une ludothèque et un lieu d'exposition où les utilisateurs pourront consulter sur place ou emprunter différents supports (livres, magazines, CD, CD Rom, DVD…). Des ordinateurs y seront également mis en libre service et des ateliers de lecture et d'informatique mis en place. (coût total : 775 000 € - intervention régionale : 105 000 €) ;

Le pays de Saint-Malo en chiffres

- 1 communauté d'agglomération (Saint-Malo Agglomération) et les 4 communautés de communes : de la Baie du Mont-Saint-Michel, de la Côte d'Emeraude, du Pays de Dol-de-Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel, du pays de la Bretagne Romantique ;
- 72 communes,
- 159 948 habitants (2007),
- un territoire de 1 107 km²

Les 37 projets d'envergure régionale du contrat Région-Pays de Saint-Malo (projets de l'enveloppe 2)

PROJETS	BUDGET (total / part Région)
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social	
Création d'un parc d'activités légumier sur le site de l'Outre	2,58 M€ / **100 000 €**
Création d'un parc d'activités à proximité de l'échangeur de la fontaine aux jeunes sur la RN 176 (Sains)	1,98M€ / **100 000 €**
Parc d'activités structurant Actipôle 2 à Miniac Morvan	11,16 M€ / **750 556 €**
Création du parc technopolitain Atalante Saint Malo	9,95 M€ / **700 000 €**
Maison de la technopole	5,43M€ / **700 000 €**
Requalification de la zone d'activités de Melesse, à Combourg	470 000 € / **196 049 €**
Requalification de la zone d'activités de Rolin, à Québriac	577 600 € / **85 086 €**
Requalification de la zone d'activités du Bois du Breuil à Saint Domineuc	484 145 € / **154 885 €**
Extension de la zone d'activité de la Coudraie	265 000 € / **66 000 €**
Extension du parc d'activité de L'Orme à Pleurtuit	3,39M€ / **295 000 €**
Pôle d'animation économique espace entreprises de Combourg	480 285 € / **23 331 €**
Immobilier d'entreprises communautaire : ateliers-relais à Pleurtuit	500 000 € / **75 000 €**
Création d'une pépinière d'entreprises à Dol de Bretagne	1 M€ € / **400 000 €**
Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au Monde	
Opération lourde de desserte de zones - réalisation du 1er tronçon de la pénétrante sud de l'agglomération de Saint Malo	1,91 M€ / **649 444 €**
Pôle d'échange multimodal de la gare de Combourg	2,22 M€ / **636 000 €**
Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne	
Création d'un parc d'activités conchylicoles et maritimes sur le site des Camins	5,87 M€ / **100 000 €**
Les cales de la côte d'Emeraude	550 000 € / **137 500 €**
Aménagement de l'accès de plages surveillées du territoire intercommunal aux personnes à mobilité réduite et aux handicapés - Plage de Lancieux	215 750 € / **30 000 €**
Aménagement de l'accès de plages surveillées du territoire intercommunal aux personnes à mobilité réduite et aux handicapés - Plage de Saint Briac	215 750 € / **30 000 €**
Aménagement de l'accès de plages surveillées du territoire intercommunal aux personnes à mobilité réduite et aux handicapés - Plage de Saint Lunaire	66 000 € / **9 000 €**
Digue de Longchamp - Secteur de Saint Briac-sur-Mer	218 420 € / **30 000 €**
Digue de Longchamp - Secteur de Saint Lunaire	436 820 € / **60 000 €**
Pour une Bretagne équitable et solidaire	
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Pleurtuit et d'une aire annexe à Ploubalay	1,05 M€ / **264 569 €**
Création d'une maison passerelle	2,71 M€ / **523 560 €**
Création d'une Maison de la famille à Saint-Malo	2,30 M€ / 3**10 000 €**

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture	
Fort de Saint Père - Sécurisation et valorisation du site	1,5 M€ / **155 000 €**
Médiathèque de Saint-Malo	8,5 M€ / **850 000 €**
Médiathèque de Pleurtuit (La Sagesse)	740 464€ / **105 000 €**
Médiathèque de Ploubalay	835 280 € / **105 000 €**
Extension du cinéma "Le Chateaubriand" à Combourg	455 000 € / **23 800 €**
L'art vivant dans l'action communautaire	330 000 € / **49 500 €**
Musée de l'histoire maritime	16M€ / **1,4 M€**
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	
Valorisation touristique du moulin de Saint Benoît des Ondes	330 800 € / **50 000 €**
Espace d'interprétation des découvertes archéologiques de Lillemer	135 850 € / **20 000 €**
Restructuration du grand auditorium du Palais du Grand Large, à Saint Malo	3,90M € / **230 000 €**
Création d'un centre d'hébergement à Cherrueix	1,5M € / **280 000 €**
Salle des sports de Dingé	1,79 M€ / **110 950 €**

Les contrats Région - Pays : mode d'emploi

La politique territoriale du Conseil régional de Bretagne (les contrats Région – Pays) est construite autour d'une enveloppe globale impliquant la définition de priorités et de projets d'envergure régionale ainsi que quelques projets d'intérêt plus local. La collectivité souhaite ainsi créer un maillage de pays complémentaires et non concurrents pour parvenir à un développement solidaire de la Bretagne.

Au croisement des priorités régionales et des projets de chaque territoire, les contrats Région-Pays définissent les actions structurantes à mettre en œuvre. Le budget qui leur est consacré jusqu'en 2012 s'élève à 276 M€.

4 enveloppes dédiées au financement de projets

Chaque contrat Région - Pays est défini autour de 4 enveloppes distinctes :

- la 1ère recense l'ensemble des interventions de la Région sur le Pays dans le cadre de ses politiques (investissements immobiliers dans les lycées, infrastructures et transports…) ; ces actions qui sont financées par ailleurs n'entrent pas dans le contrat proprement dit.
- la 2ème est destinée à financer des projets structurants pour le Pays et présentant un intérêt régional. Elle comprend les opérations placées au cœur des négociations et décidées conjointement par la Région et le pays.
- la 3ème est utilisée pour le financement de projets plus locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local.
- une 4ème enveloppe a été ajoutée en 2009. Afin d'assurer la cohérence du développement numérique de la Bretagne tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur territoire, la Région a doté chaque pays d'une enveloppe numérique. Au total, ce sont 16 M€ qui ont été accordés aux pays lors de la révision afin de leur permettre de financer différents types de projets :
    - des infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit ;
    - des actions en faveur du développement des usages : e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises ;
    - des études : plan directeur optique, stratégie de développement des usages…

Des crédits d'ingénierie complètent ces enveloppes afin de donner aux Pays les moyens de suivre et d'analyser l'évolution de leurs projets.

Le comité local

Composé notamment des signataires du contrat et des conseillers régionaux du territoire, le comité local est le lieu de suivi de l'avancement des grands projets figurant dans les deux premières enveloppes. Il sélectionne, par un vote à la majorité, les projets d'envergure locale de la 3ème enveloppe ainsi que les projets numériques.

Une révision à mi-parcours

Trois ans après sa signature, chaque contrat Région - Pays fait l'objet d'une révision permettant, à la Région et au Pays, d'apprécier la mise en œuvre du contrat dans son ensemble et de faire évoluer la liste des projets. Courant 2009, les 21 contrats Région - Pays ont été révisés et font aujourd'hui l'objet de signature d'avenant.

Basé sur des échanges entre la Région et les territoires, le processus de révision a permis de mettre en avant la qualité des projets réalisés. La Région s'est montrée particulièrement attentive à la cohérence territoriale des projets et à la manière dont ils intègrent les exigences du développement durable. Elle veille, par ailleurs, à leur participation au développement culturel du territoire ainsi qu'à leur contribution à la valorisation du bilinguisme ; ces deux aspects ont été pris en compte dans la quasi-totalité des projets présentés.

Tous les Conseils de développement ont été amenés à participer à la démarche de révision, en participant aux choix opérés localement et en communiquant un avis à la Région afin de lui faire part de leur analyse sur les propositions qui lui étaient transmises.

Ainsi, au terme de cette révision, 710 projets sont inscrits dans le cadre de la 2ème enveloppe des contrats Région – Pays.

Cette période de révision a également révélé le fait que la contractualisation à l'échelle des Pays a été le **moteur d'un réel dialogue entre les élus locaux**. De même, la forte implication des conseils de développement dans le processus de révision et la qualité des avis émis sur les propositions des Pays sont à relever, témoignage de la vitalité du dialogue local.

Les 21 projets d'avenants aux contrats de pays en chiffres

- 253 nouveaux projets,
- 154 projets renégociés,
- 210 projets abandonnés,
- soit un total de 710 projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2.